

Position du Conseil d'Administration de la Société Française d'Acoustique sur la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche

Le Conseil d'Administration de la Société Française d'Acoustique (SFA) a décidé, au cours de sa réunion du 10 juillet 2020, de se joindre à la communauté scientifique pour alerter Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) sur les conséquences négatives, pour le devenir de la recherche, de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) qui sera présentée au Parlement dans les prochaines semaines.

La SFA, créée en 1948 par Yves Rocard, regroupe environ 800 membres individuels (doctorants, chercheurs, enseignants, ingénieurs, musiciens, médecins, architectes...), ainsi que des sociétés industrielles et laboratoires spécialisés dans le domaine acoustique. Elle a pour objectif de favoriser la circulation des informations scientifiques et techniques ainsi que la coopération entre les différents acteurs de l'acoustique en France et à l'étranger présents dans les laboratoires de recherche et l'industrie.

Nous avons noté avec satisfaction que le Président de la République et le gouvernement ont souligné l'importance de la recherche pour le rayonnement de notre pays face aux enjeux internationaux et en particulier sanitaires à l'occasion de la crise liée au Covid-19.

De l'avis général, la LPPR dessine une philosophie générale très floue (non chiffrée) alors qu'elle implique une refonte profonde du mode de fonctionnement de l'ESRI. Nous estimons que les effets qu'elle va produire vont à l'encontre des intentions affichées par cet engagement. En effet,

- La LPPR s'oppose aux valeurs universelles de la recherche défendues par notre Association qui travaille depuis sa création au développement des contacts et des coopérations entre acteurs de la recherche. Nous considérons, contrairement à la LPPR, que les mises en concurrence individuelle entre chercheurs et collective entre laboratoires nuisent à la qualité et à l'attractivité de la recherche. Nous défendons une recherche qui doit valoriser ses dimensions collaboratives, ouvertes et inclusives afin de préserver la qualité des pratiques scientifiques, des résultats et des conditions de travail.
- Sur le plan financement, elle consacre, en suivant une trajectoire budgétaire très peu détaillée et insuffisante, une généralisation du financement non pérenne sur projet à tous les niveaux d'organisation. Ainsi, sur les 26 milliards d'euros additionnels investis sur 10 ans (le cadrage des sociétés savantes en 2019 était de 45 Md€ sur 10 ans), plus de la moitié n'a pas d'affectation claire dans le texte et sera fixée ultérieurement par décret d'application.
- L'attractivité des emplois scientifiques et des carrières pour les jeunes n'est pas renforcée. Le plan peu ambitieux organise la précarisation, la création de modes de recrutement dérogatoires et prévoit la stagnation des emplois scientifiques de fonctionnaires. Quant à la revalorisation des carrières elle apparaît sous forme de primes au bon vouloir (ou pouvoir) des établissements et semble dérisoire quand on connaît le parcours des jeunes collègues.
- Notre association agit pour développer les relations avec le monde économique sur les territoires en respectant un équilibre avec la recherche de base qui laisse aux acteurs publiques la liberté et l'initiative. C'est pourquoi nous regrettons que la priorité soit donnée aux projets ANR «court terme» aux dépens des soutiens financiers récurrents «long terme» aux universités et laboratoires.
- L'acoustique a ceci de particulier qu'elle promeut un ensemble de disciplines qui vont du médical aux solides et dont l'excellence se trouve souvent dans de petits établissements en

région. La LPPR telle que présentée contribuera à renforcer les gros établissements au détriment des laboratoires d'excellence rattachés à de petites structures.

- Nous sommes néanmoins sensibles aux annonces concernant la sensibilisation des chercheurs au partage de la culture scientifique et un soutien à l'édition qui sont dans nos objectifs mais aucun chiffrage ni agenda ne sont présentés.

Nous demandons au gouvernement de bien vouloir entamer un vrai dialogue avec les organismes représentatifs de la recherche, dialogue faisant défaut à ce jour comme le montre l'opposition unanime des acteurs de la recherche à ce texte. Pour enrayer le décrochage de la recherche française, Nous demandons à ce que soit pris le temps nécessaire de la concertation pour que la communauté scientifique s'approprie la LPPR. C'est une condition nécessaire pour que les ambitions annoncées par le Président de la République soient partagées et satisfaites.